

Rapport du groupe de travail « Emission RTS *C'est la jungle* »

Séance du 14 janvier 2013

1. CADRE DU RAPPORT

a) Mandat

Le groupe a été mandaté par le Conseil du Public pour l'examen de l'émission RTS « C'est la jungle ».

b) Période de l'examen

L'examen a porté sur toutes les émissions du mois de novembre ainsi que la 1^{ère} émission du mois de décembre 2012, soit un total de 5 émissions diffusées les 5, 12, 19, 26 novembre et le 3 décembre.

c) Examens précédents

Aucun

d) Membres du CP impliqués

Svetlana Claire Tadic	SRT Berne
Thomas Avanzi	SRT Fribourg
Claude-Alain Kleiner	Conseil régional
Antoine Cretton	SRT Valais : <i>Rapporteur</i>

2. CADRE GENERAL

a) Horaire de diffusion, fréquence

Le lundi vers 22h45 après *Box Office*. Durée environ 40 minutes.

b) Ancienneté de l'émission

Première diffusion le 27 août 2012

c) Producteurs, présentateurs

Productrice et présentatrice : Martina Chyba

3. CONTENU DE L'EMISSION

Préambule

« C'est la jungle » existe depuis peu de temps puisque cette émission n'est diffusée que depuis deux mois au moment de son examen par le Conseil du Public. Cela ne laisse donc qu'un faible recul pour en juger. Peu de spectateurs ont pu réellement s'y habituer jusqu'ici, d'autant moins que l'émission passe à une heure irrégulière, relativement tardive.

De plus, les attentes du public en matière d'humour sont généralement très fortes (le rire étant élevé au rang d'un droit) et plutôt paradoxales. Tout le monde ne rit pas aux mêmes blagues ou n'apprécie pas les mêmes formes d'humour. Si l'on admet, en théorie, que l'on peut rire de tout, qu'il n'y a pas de sujet tabou, ceci ne se vérifie pas forcément dans la pratique. Les émissions humoristiques sont donc davantage l'objet de critiques que d'autres. Le fait que la RTS ait renoncé pendant une dizaine d'années à en produire est certainement révélateur de cette difficulté. Ces raisons, mais aussi le fait que « C'est la jungle » est relativement contestée, justifient un rapport un peu plus détaillé que ce n'est le cas habituellement.

Au cours des cinq visionnements opérés, les membres du groupe ont pu constater qu'ils s'habituèrent au style de l'émission. L'émission s'améliore au fil du temps. Il faut bien reconnaître cependant une certaine perplexité à ce jour, même si la majorité du groupe considère qu'une telle émission a pleinement sa place dans la grille des programmes et qu'elle est nécessaire. Une grande question demeure : combien de téléspectateurs s'astreignent-ils à la regarder régulièrement et dans sa totalité ? En l'absence de données résultant d'un audimat, il est difficile de répondre à cette question.

a) Pertinence des thèmes choisis

Pour rappel, les thèmes choisis pour les 5 émissions examinées étaient les suivants :

- 1) 5 novembre : « The équipe of sauvages » (les USA, suite aux élections présidentielles) ;
- 2) 12 novembre : « Dis bonjour à la jungle » (sur les bonnes manières, à l'occasion de la journée de la gentillesse organisée par la revue « Psychologie ») ;
- 3) 19 novembre : « Etranges étrangers » ;
- 4) 26 novembre : « Fidèle au poste » (sur la fidélité et l'infidélité, en relation avec un directeur de la CIA épinglé pour son infidélité conjugale) ;
- 5) 3 décembre : « Jungle fashion » (sur la mode).

On relèvera un lien assez ténu entre le thème annoncé et l'actualité. Il s'agit surtout de thèmes très généraux, qui peuvent aisément être illustrés par des images d'archives. Le sujet est souvent abordé par son corollaire : les bonnes manières sont définies par rapport aux mauvaises manières, la fidélité par rapport à l'infidélité...

Le thème choisi est respecté dans certaines séquences alors qu'il ne l'est pas (ou très peu) dans d'autres. Il sert surtout de fil conducteur à la séquence « archives » et au Karaokékonkon qui présente également des archives de la chanson. Il est vrai qu'il offre peu d'intérêt dans des séquences comme la revue hebdomadaire de Natnat ou le mini-reportage de Nicolas Burgy.

L'annonce de la thématique pose un problème : on s'attend à voir décliner le thème dans toutes les séquences. Or, c'est rarement le cas en début d'émission (jusqu'à la présentation des archives), ce qui perturbe la compréhension. L'ordre d'apparition des séquences devrait en tenir compte.

b) Crédibilité et atteinte des objectifs

La part des archives

Dans le mandat de l'émission, il est prévu environ « 1/4 actu, 1/4 musique, 1/4 humour, 1/4 souvenirs ». On constate que la part réservée aux « souvenirs » (concrétisée par des extraits d'archives) paraît relativement importante par rapport à l'ensemble de l'émission. Ces extraits

fondent en effet plusieurs rubriques (revue des événements passés en relation avec le thème choisi, karaokékonkon, séquence de Chloé) sans compter la rubrique hebdomadaire de Natnat qui s'appuie sur des archives récentes. Les extraits sont généralement pertinents et intéressants. Le commentaire est impertinent et adéquat. Ces extraits illustrent bien l'évolution des mentalités et du contexte social au cours des dernières décennies par rapport au thème évoqué. Ils sont sans doute appréciés des téléspectateurs et suscitent une complicité ironique de leur part. Qui oserait en effet tenir aujourd'hui des propos aussi ouvertement paternalistes ou même franchement sexistes ou racistes que ceux que l'on tenait il y a dix, vingt ou trente ans ?

Si l'on peut trouver amusante l'évocation d'opinions qui n'ont plus cours aujourd'hui (du moins on l'espère), on peut se demander en revanche si la redondance du procédé n'est pas de nature à étouffer quelque peu le dynamisme et la créativité de cette émission. Il est plus facile de porter un regard critique sur le passé (le contexte socio-économique et culturel a tellement changé) que sur le présent. Or il n'est pas certain que les mœurs aient évolué aussi profondément qu'on le laisse croire, par rapport aux thèmes évoqués. Dans ce sens, la rubrique de Natnat fait exception puisqu'il commente des faits actuels. C'est également celle qui recueille le moins d'avis positifs, ce qui démontre peut-être la difficulté d'un tel exercice.

D'une façon plus générale, on peut se demander si l'usage de plus en plus fréquent des images d'archives (dans diverses émissions comme Générations notamment) découle d'un accès plus facile à une banque de données mieux organisée et plus performante ou si elle correspond à une volonté de s'adapter davantage à l'âge moyen des téléspectateurs, qui tend à s'élever.

Des chroniqueurs « rigolos »

Dans le mandat que s'est fixé la production, on lit la volonté de « mettre en avant de nouvelles têtes » et de découvrir des « chroniqueurs rigolos ». Si certains de ces chroniqueurs passent bien à l'écran (plus particulièrement Chloé, Raphaël Noir et dans un autre registre Nicolas Burgy), c'est moins le cas de Nathanaël Rochat et de Robert Sandoz.

Il n'est pas certain que les Suisses romands apprécient vraiment l'autodérision. Natnat pratique cette forme d'humour en mimant un Vaudois un peu nonchalant, sans exprimer toutefois les idées que l'on attendrait de ce personnage un peu caricatural. On peut être complice de ce qu'il dit, on ne saurait s'identifier à son attitude. Dès lors, son comportement agace plus qu'il n'amuse. En comparaison, Vincent Kucholl (dans 120 secondes) campe des personnages imaginaires et caricaturaux en leur prêtant des propos en adéquation avec leur comportement. On ne s'identifie ni à ce qu'ils disent ni à ce qu'ils sont et cela amuse davantage. L'ambiguïté du personnage campé par Natnat est déroutante. Elle incite à accorder moins d'importance à ce qu'il dit qu'à la manière dont il le dit ou qu'au décor dans lequel il évolue. Ceci fait malheureusement perdre une partie de son message, ce qui est dommage.

Quant à Robert Sandoz, ses gags sont jugés un peu lourds, trop « premier degré ». On ne s'improvise pas professionnel de l'humour. L'accent est mis sur la tenue vestimentaire, une volonté d'occuper le terrain (oralement et physiquement), bref sur des attitudes provocantes de type cours de récré plus que sur la subtilité du propos.

De nouvelles têtes

Si l'objectif annoncé dans le mandat de l'émission est de « mettre en avant de nouvelles têtes », on s'attendrait à un renouvellement plus fréquent des chroniqueurs et à un panel plus large de professionnels de l'humour.

c) Sens des responsabilités et cohésion

Les clins d'œil critiques visent juste et brocardent des comportements ou des propos communément reconnus comme méprisables (contre les étrangers ou contre les femmes notamment).

Au surplus, compte tenu des difficultés inhérentes à une telle émission, on peut relever que les sujets traités ne stigmatisent pas une région plus qu'une autre ni une fraction de la population

en particulier, à l'exception peut-être de certains propos de Natnat concernant les personnes âgées. On pourrait à la rigueur se demander si le fait d'ironiser sur les « vieux » comme il l'a fait le 5 novembre, est bien adéquat... A une époque où les difficultés de financement des prestations sociales (AVS notamment) divisent la population en fonction de l'âge, on peut se demander s'il est judicieux d'exacerber des sentiments peu propices à la cohésion sociale. Il ne s'agit pas ici de faire de la « vieillesse » un sujet tabou (on peut évidemment en rire) mais de veiller à ce que le contexte ne véhicule aucun mépris gratuit, ce qui était, en partie du moins, le cas de la revue de Natnat citée plus haut.

Relevons cependant que cette remarque n'a concerné que la revue de presse du 5 novembre (consacrée par Natnat à la vieillesse) et non les émissions suivantes.

On pourrait relever également quelques propos « sexistes » (de la part de Natnat et de Robert). Ceux-ci sont moins choquants dans la mesure où ils sont assez largement compensés par le féminisme ouvertement affiché par Martina Chyba et par Chloé.

Par ailleurs le choix des sujets et leur commentaire sont généralement amusants.

d) **Conformité à la Charte RTS et aux règles de déontologie**

La charte déontologique de la RTS indique qu'elle « *s'abstient de diffuser des contenus visant à discriminer la race, le sexe, l'âge, la religion, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, l'invalidité, l'appartenance physique ou le statut social* ». Elle émet évidemment des réserves à ce principe pour les émissions de divertissement mais dit veiller « *au respect des droits fondamentaux, en particulier de la dignité humaine (...)* ». La déclaration des droits et devoirs des journalistes prévoit d'ailleurs que « *le/la journaliste qui récolte, choisit, rédige, interprète et commente les informations respecte les principaux généraux de l'équité exprimés par une attitude loyale envers ses sources, les personnes dont il/elle parle et le public...* ». Il serait intéressant de savoir comment ces principes sont adaptés dans le cadre d'émissions telles que « C'est la jungle ».

Lors de l'émission du 5 novembre, une question d'ordre déontologique s'est posée aux membres du groupe, en relation avec l'utilisation des archives, tout particulièrement des archives récentes (qui constituent notamment le fonds de commerce de la rubrique Natnat) : lorsque la RTS filme des personnes dans le cadre de la préparation d'une émission précise, peut-elle utiliser ces images à d'autres fins ? Dans la revue de presse, on voit deux personnes qui font de l'animation musicale dans un EMS vaudois, Elles sont extraites d'un reportage présenté la semaine précédente dans une émission (Specimen) sur le vieillissement de la population. Une femme retraitée, qui démontrait un dynamisme étonnant pour son âge, parlait de ses multiples activités bénévoles et notamment de l'animation qu'elle assurait au sein d'un EMS. Dans la rubrique de Natnat, certaines images sont sorties de ce contexte et fournissent l'occasion de la ridiculiser (il faut bien reconnaître que la situation est cocasse) tout en se moquant des « vieux ».

Lorsqu'une personnalité publique se ridiculise, personne ne s'offusque de l'utilisation qui est faite de ses propos ou de ses attitudes, qui sont censées avoir un caractère public. En revanche, lorsqu'un simple quidam se fait ridiculiser en vertu de propos un peu naïvement exprimés, il peut avoir le sentiment d'être piégé si ces propos sont repris à son insu, dans un contexte qui n'a rien à voir avec le contexte initial. Cette remarque vaut aussi pour des archives plus anciennes de personnes qui sont encore en vie.

Une question peut également se poser au sujet d'un reportage réalisé par N. Burgy sur un « survivaliste » (émission du 19 novembre). En fin d'émission, le réalisateur se moque ouvertement du sujet présenté dans son reportage. Même si, dans ce cas, le « survivaliste » en question connaît le risque qu'il prend en acceptant un tel reportage, cette attitude crée un certain malaise chez le téléspectateur. Les mini-reportages présentés sont remarquables quant à leur originalité et à leur variété. Ils sont généralement aussi remarquables quant à la neutralité avec laquelle les thèmes sont traités. Ils laissent le spectateur libre de se faire sa propre opinion. Cette entorse à une règle d'ordinaire bien respectée paraissait surprenante...

Fort heureusement, les émissions qui ont suivi n'ont plus suscité de telles remarques.

4. FORME DE L'EMISSION

a) Structure et durée de l'émission

La durée du film qui précède l'émission détermine l'heure de début de « C'est la jungle ». Cette heure varie sensiblement d'une semaine à l'autre, ce qui peut poser un problème de fidélisation des téléspectateurs. L'émission est composée d'une série de séquences d'intérêt et de durée variables (entre 3 et 12 minutes chacune) complétées par quelques commentaires et un dialogue entre la présentatrice (Martina Chyba) et ses invités (Robert puis Chloé).

Le rythme de l'émission est très soutenu. Les rubriques s'enchaînent sans que l'on ait le temps de reprendre le souffle. Il en résulte que l'émission passe très vite, qu'elle ne génère pas d'ennui, ce qui est positif.

En revanche, la rapidité de diffusion présente trois inconvénients :

- d'abord, elle ne permet pas toujours de saisir le sens des propos tenus, surtout lorsque leur auteur fait de l'humour au deuxième degré. C'est le cas parfois de la rubrique de Natnat. Certes, il parle lentement. Pour compenser ce style volontairement flegmatique et le fait que son temps de parole est très réduit (3 -4 minutes en tout), il limite son commentaire à une ou deux phrases pour chaque sujet traité. Si le téléspectateur doit réfléchir à ce qu'il a voulu dire, il perd le sens du sujet suivant. Ce constat était particulièrement fort lors des premières émissions examinées, en raison de l'abondance des sujets abordés dans cette chronique.
- Ensuite, la rapidité de passage à l'écran donne une impression de zapping, sentiment toujours désagréable pour celui qui ne maîtrise pas les commandes...
- Enfin, cela confère à l'ensemble de l'émission un caractère un peu « brouillon » qui n'aide pas à fidéliser le téléspectateur. Il s'agit évidemment là d'une simple hypothèse puisque les membres du Conseil du Public affectés à l'examen de cette émission s'étaient eux-mêmes astreints à la regarder régulièrement. En général, leur attention s'est améliorée au fil des émissions, une fois que la structure de celle-ci leur est devenue plus familière.

Globalement, ce phénomène de rapidité affecte moins les séquences qui traitent un seul et même thème que celles qui abordent des sujets variés.

On constate enfin que lorsqu'un document est montré à l'écran, le temps de passage est trop court pour qu'on puisse en prendre connaissance, même sommairement (c'était le cas notamment du calendrier de l'Avent pour chats).

b) Animation

La présentatrice est généralement appréciée pour son professionnalisme, son sens critique et son à-propos. Elle parvient généralement à atténuer certaines attitudes ou propos qui pourraient s'avérer choquants pour le téléspectateur (mise en garde du danger qui peut découler de la pratique du shibari : reportage du 12 novembre, par exemple). Si ses commentaires critiques passent bien, il n'en est pas toujours de même de ceux émis par le chroniqueur du karaokékonkon, Robert, dont les clowneries sont nettement moins appréciées.

Le décor général de l'émission ne suscite pas de remarques particulières, à l'exception de celui de la rubrique de Natnat dont on saisit mal le sens. De plus, chacun s'est demandé à quoi rimait le gorille omniprésent sur le plateau et quelle était sa plus-value dans l'émission.

Les jingles des rubriques sont plutôt appréciés quant à leur forme. En revanche, le sommaire, un peu touffu et trop rapide, n'améliore pas la clarté de l'émission.

c) Originalité et humour

L'émission se veut humoristique, décalée, originale, avec des chroniqueurs « rigolos » est-il précisé dans son mandat. Le défi n'est pas mince. D'une manière générale, les membres du Conseil du Public attachés à l'examen de « C'est la jungle » ont apprécié l'originalité de certaines rubriques et le côté décalé des reportages (N. Burgy), des extraits d'archives, de la prestation de Raphaël Noir (Jungle Bells), ou des prestations de Martina Chyba et de Chloé, même si l'ironie l'emporte généralement sur l'humour. « Faire rire » (en plus sur commande) n'est pas un exercice facile. Ils ont moins apprécié les dialogues entre Martina Chyba et Robert, dont les gags manquent de subtilité ou ne sont pas toujours compréhensibles, et de Natnat (voir commentaires ci-dessus).

5. VOLET INTERNET ET COMPLEMENTS MULTIMEDIA DE L'EMISSION**Enrichissements et complémentarité**

Pas de commentaire particulier. L'animation du site paraît correcte.

6. RESUME DES COMMENTAIRES DEPOSES SUR LE SITE RTSR.CH

Le 15 décembre 2012, 5 avis avaient été postés sur le site Internet de la RTS, tous négatifs. Les voici :

- 1) J'ai discuté à propos de cette émission avec des amis et ils sont tous du même avis : Martina Chyba était superbe dans ABE ou dans d'autres émission mais là elle se fait voler le rôle par un gorille... Personnellement je considère cette émission comme un bouche-trou horaire. Mes amis disent que c'est nul... J'irai pas jusqu'à là parce qu'il y a du travail derrière: mise en scène du plateau, maquillage... Mais voilà, mettre un moment de noir ou cette émission revient au même... Est-ce que la RTS aurait besoin d'idées pour se remettre au goût du jour.
- 2) Ai complètement décroché. Vivement que l'émission sorte de la grille. Martina nous avait habitué à mieux. Le "con-con" est devenu archi plat.
- 3) J'ai vraiment de la peine à trouver des qualités à cette émission. Plutôt que de dépenser de l'énergie à continuer l'équipe devrait se consacrer à la recherche d'autre chose...
- 4) Ai tenté deux émissions mais vraiment pénibles. Martina devrait arrêter de se prendre pour une jeune. Définitivement arrêté toute tentative pour cette émission.
- 5) Après avoir visionné les trois premières émissions, j'ai décroché. Lassant car les mêmes rubriques reviennent chaque semaine. Pourquoi ne pas les alterner sur deux semaines par exemple quitte à les rallonger. Le seul qui m'épate dans l'histoire, c'est Raphaël Noir.

7. AUTRES REMARQUES

La RTS a d'ores et déjà décidé de reconduire cette émission au 1^{er} trimestre 2013, en la déplaçant au mercredi soir, en alternance avec une autre émission. Si l'émission n'est diffusée qu'une fois par quinzaine, il y aura davantage de temps pour la préparer, ce qui peut s'avérer utile.

D'une manière générale, c'est moins le contenu de l'émission qui pose problème que la forme dans laquelle elle est présentée, qui désarçonne le téléspectateur et l'incite soit à changer de chaîne ou pire encore à ne pas renouveler l'expérience.

8. **RECOMMANDATIONS**

Comme relevé plus haut, le groupe qui a examiné « *C'est la jungle* » souhaite qu'une émission critique, originale et autant que possible humoristique soit maintenue dans la grille des programmes de la RTS, même s'il considère que l'émission, telle qu'elle paraît aujourd'hui, n'a pas encore vraiment trouvé ses marques. Elle considère ce créneau comme indispensable au pluralisme des opinions. Il ne désire donc pas son retrait mais des améliorations substantielles.

Le Martinet, le 27.12.2012,

Antoine Cretton, rapporteur